

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N°2025 – 3

DU 04 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le QUATRE AVRIL, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Damienne FLEURY, Delphine FOUQUET, Chantal GOUPIL, Annie LANCELOT.

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES : Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Mélanie BOCQUENET, Philippine DANGRÉAUX, Sylvie LAUTRU, Louis MASSARD, Mugette LARUPE Emma PAUMIER, Dominique BARRET qui donne pouvoir à Chantal GOUPIL, Michelle BARON qui donne pouvoir à Annie LANCELOT et Isabelle TOUCHARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Annie LANCELOT

PROCES-VERBAL

A 18h30 Damienne FLEURY, Présidente du CCAS ouvre la séance.

1- Approbation du Procès-Verbal 2025 n° 1 du 27-01-2025 :

Le procès-verbal du 27 janvier 2025 ne faisant l'objet d'aucune remarque, le conseil d'administration l'approuve à l'unanimité.

2- RESIDENCE AUTONOMIE :

➤ **DEL 25-006 – Approbation du compte de gestion 2024 de la résidence autonomie**

Rapporteur : Damienne FLEURY

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie SCG Le Mans Métropole et Amendes. Le Compte de Gestion pour le budget du Foyer Logement établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du Foyer Logement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Administratif 2024 ;

Vu le Compte de Gestion présenté par le receveur ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion du receveur et du Compte Administratif du Foyer Logement ;

Le rapporteur propose d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur cette proposition.

Après délibération les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

➤ **DEL 25-007 – Approbation du compte administratif 2024 de la résidence autonomie**

Rapporteur : *Damienne FLEURY*

Le Compte de Gestion présenté par le receveur municipal a été approuvé.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée, le Conseil d'Administration est appelé à approuver le Compte Administratif.

L'exécution du budget de l'exercice 2024 fait apparaître les montants suivants :

INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	SOLDE
Recettes (Ressources)	13 634,90 €	15 820,81 €	
Solde de financement de l'exercice antérieur (Recettes)	13 986,23 €		
Total réalisé	27 621,13 €	15 820,81 €	
Dépenses	27 621,13 €	25 894,87 €	
Déficit de la section d'investissement			-10 074,06 €

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE	
Déficit antérieur reporté	-6390,57 €		
Produits d'exploitation	600 668,73 €	577 292,33 €	
Dépenses d'exploitation	600 668,73 €	445 004,40 €	
Excédent de l'exercice		132 287,93 €	
Résultat (excédent de fonctionnement à reporter)		125 897,36 €	

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M 22 ;

Vu le Compte de Gestion présenté par le receveur municipal et approuvé par le Conseil d'Administration ;

Vu le projet de Compte Administratif présenté par l'ordonnateur ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le Conseil d'Administration ;

Le rapporteur propose d'approuver le Compte Administratif du budget de l'exercice 2024.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Madame la Présidente quitte la salle d'administration et laisse la présidence à Chantal GOUPIL.

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur cette proposition.

Après délibération les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

➤ DEL 25-008 – Affectation du résultat de la résidence autonomie

Rapporteur : *Damienne FLEURY*

Après l'approbation du Compte administratif 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats du Compte de gestion du Trésorier.

L'exécution du budget de l'exercice 2024 a généré un excédent de fonctionnement de 132 287,93 €. Le déficit de la section d'investissement 2024 s'élève à 10 074,06 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M22 ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2024 ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	MONTANTS
Résultat de l'exercice	+ 132 287,93 €
Résultat antérieur reporté	- 6 390,57 €
Résultat d'exploitation à affecter	125 897,36 €
Solde d'exécution de la section investissement 2023 à reporter sur 2024	13 986,23 €
Solde d'exécution de la section investissement 2024	- 10 074,06 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 - Besoin de financement	0,00 €
F = D + E / Besoin de financement de la section d'investissement	22 444,59 €
AFFECTATION	129 809,53 €
Réserve 1068	22 444,59 €
Résultat d'investissement à reporter au compte 001	3 912,17 €
Résultat de fonctionnement à reporter au compte 002	103 452,77 €

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur cette affectation.

Après délibération les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

➤ DEL 25-009 – Vote du budget primitif 2025 de la résidence autonomie

Rapporteur : *Damienne FLEURY*

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2025, résumé comme suit :

Exploitation – Dépenses	Montants proposés BP 2025
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante :	281 885,27 €
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel :	175 080,00 €
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure :	206 939,50 €

Total des dépenses :	663 904,77 €
-----------------------------	---------------------

Exploitation – Recettes	Montants proposés BP 2025
Groupe 1 Produits de la tarification (loyers et charges)	360 000,00 €
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation (repas, subvention, remboursements)	199 752,00 €
Groupe 3 : Autres produits	700,00 €
Résultat de fonctionnement reporté	103 452,77 €
Total des recettes :	663 904,77 €

Investissement – Emplois	Montants proposés BP 2025
16 – Emprunts et dettes assimilées :	6 500,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	3 100,00 €
21 – Immobilisations corporelles : achat matériel, mobilier	30 000,00 €
49 – dépréciation des comptes de tiers	700,00 €
Total des dépenses	40 300,00 €

Investissement – Ressources	Montants proposés BP 2025
10 - FCTVA	2 000,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	22 444,59 €
16 – Dépôts et cautionnement reçus	4 000,00 €
28 – Amortissement des immobilisations	7 283,24 €
49 – Dépréciation des comptes de tiers	660,00 €
Résultat d'investissement reporté	3 912,17 €
Total des ressources :	40 300,00 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M22 ;

Vu le projet de Budget Primitif présenté par Madame la Vice-présidente ;

Le rapporteur propose de voter le Budget Primitif 2025 de la Résidence du Parc par groupe pour la section d'exploitation et par chapitre pour la section d'investissement.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur cette proposition.

Après délibération les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

➤ **DEL 25-010 – IFSE « Spécifique »**

Rapporteur : Damienne FLEURY

Vu l'avis du CST le 14 mars 2025

Il est proposé de définir plusieurs IFSE « spécifique » qui correspondent à des fonctions ponctuelles ou en plus des fonctions liées au poste de l'agent.

- Assistant de prévention : 120 € / an
- Régisseur principal (quel que soit le montant d'encaisse) : 120 € / an
- Fonction de direction en remplacement (congé par exemple) ou Fonction de surveillance nécessitant une qualification particulière : 50 € / mois

La date de mise en application de cette délibération débutera à partir du 1er mai 2025.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur cette proposition.

Après délibération les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

3 C.C.A.S.

➤ DEL 25-011 – Approbation du compte de gestion 2024 C.C.A.S.

Rapporteur : Damienne FLEURY

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le receveur en poste à la Trésorerie SCG Le Mans Métropole et Amendes. Le Compte de Gestion pour le budget du CCAS établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif du CCAS.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Administratif 2024 ;

Vu le Compte de Gestion présenté par le receveur ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion du receveur et du Compte Administratif du CCAS ;

Le rapporteur propose d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2024.

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur cette proposition.

Après délibération les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

➤ DEL 25-012 – Approbation du compte administratif 2024 C.C.A.S.

Rapporteur : Damienne FLEURY

Le compte de gestion présenté par le receveur municipal a été approuvé.

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée, le Conseil d'Administration est appelé à approuver le Compte Administratif.

L'exécution du budget de l'exercice 2024 fait apparaître les montants suivants :

FONCTIONNEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Excédent antérieur reporté (Recette)	16 186,42 €		
Recettes	30 541,42 €	16 608,00 €	
Dépenses	30 541,42 €	12 647,82 €	
Résultat de l'exercice (hors résultat antérieur)		3 960,18 €	
INVESTISSEMENT	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Recettes	581,44 €	0,00 €	
Dépenses	581,44 €	0,00 €	
Besoin de financement		0,00 €	
RÉSULTAT CUMULÉ		743,83 €	

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le compte de gestion présenté par le receveur municipal et approuvé par le Conseil d'Administration ;

Vu le projet de Compte Administratif présenté par l'ordonnateur ;

Considérant la concordance des opérations passées sur l'exercice 2024 par le receveur municipal et l'ordonnateur dans le respect des crédits autorisés par le Conseil d'Administration ;

Le rapporteur propose d'approuver le Compte Administratif du budget de l'exercice 2024.

En application de l'article L2121-14 du CGCT, Madame la Présidente quitte la salle d'administration et laisse la présidence à Madame Chantal GOUPIL.

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur cette proposition.

Après délibération les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

➤ DEL 25-013 – Affectation du résultat C.C.A.S.

Rapporteur : Damienne FLEURY

Après l'approbation du Compte administratif 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats du Compte de gestion du Trésorier.

L'exécution du budget de l'exercice 2024 a généré un excédent de fonctionnement de 3 960,18 € qui est à ajouter au résultat antérieur reporté d'un montant de 16 186,42 €.

L'exécution du budget de l'exercice 2024 a généré un excédent d'investissement de 233,83 € qui est à ajouter au résultat antérieur reporté d'un montant de 510,00 €.

Il n'y a donc pas de besoin de financement pour la section d'investissement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le Compte de gestion de l'exercice 2024 ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2024 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024	MONTANTS
Résultat de l'exercice	+ 3 960,18 €
Résultat antérieur reporté	+ 16 186,42 €
Résultat de fonctionnement à affecter	+ 20 146,60 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	+ 233,83 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	+ 510,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €
AFFECTATION	
Réserve R 1068 (= au moins la couverture du besoin de financement)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	+ 20 146, 60 €
Résultat d'investissement reporté (001)	+ 743,83 €

Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur cette affectation.

Après délibération les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

➤ DEL 25-014 – Vote du budget primitif 2025 C.C.A.S.

Rapporteur : Damienne FLEURY

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2025, résumé comme suit :

Chapitre	Section de fonctionnement	
	Recettes	Dépenses
TOTAUX DEPENSES ET RECETTES	34 501,60 €	34 501,60 €
70 - Produits des services, du Domaine et ventes diverses	355.00 €	
74 - Dotations et participations	14 000.00 €	
002 - Résultat d'exécution	20 146,60 €	
011 - Charges à caractère général		16 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés		820,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		71,44 €
65 - Autres charges de gestion		17 610,16 €

Chapitre	Section d'investissement	
	Recettes	Dépenses
TOTAUX DEPENSES ET RECETTES	825,27 €	825,27 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	71,44 €	
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	743,83 €	
21 – Immobilisations corporelles		825,27 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M57 ;

Vu le projet de Budget Primitif présenté par Madame la Présidente ;

Le rapporteur propose de voter le Budget Primitif 2025 du CCAS par chapitre.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur cette proposition.

Après délibération les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette délibération.

4 QUESTIONS DIVERSES :

Organisation de la Résidence Autonomie :

Une réflexion sur l'organisation au sein de la résidence autonomie a eu lieu afin de :

- Respecter la délibération en vigueur sur les horaires règlementaires
- Respecter le code du travail sur les jours fériés travaillés
- Garantir un équilibre vie privée / vie professionnelle

L'ensemble des agents a été concerté et a fait part de ses souhaits.

À la suite de cela, il a été proposé l'organisation suivante :

• Direction :

Lundi à jeudi : 08h45 à 12h15 et 13h15 à 17h00

Vendredi : 9h00 à 12h15 et 13h15 à 17h00

Répondeur téléphonique de 12h15 à 13h15

• Personnels Techniques : Jour Férié :

• Toutes concernées – Roulement entre deux personnes sur trois

• 6h d'amplitude – Fin à 15h maximum

• 8h -> 14h et 9h -> 15h

• Fériés Non Travaillés : 1er mai – 25 décembre et 1er janvier (plateau repas)

- Les autres jours fériés seront travaillés

Pas de ménage, juste de la restauration et le nettoyage de la salle de restauration

Semaine normale : Fin à 19h00 au lieu de 19h30 (l'astreinte débute à 19h00).

Sujet de Réflexion à mener avec le transport solidaire :

Le véhicule de la police municipale (Clio) va être mis à disposition de la mairie. Il pourrait être utilisé pour des déplacements solidaires, afin de permettre aux personnes isolées et en difficultés, privées de tout moyen de locomotion, de se rendre chez le médecin, à la boulangerie, à la banque ...

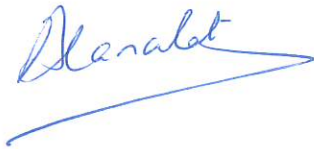
Tout reste à travailler : Qui est éligible, pour quel trajet, quelle contribution...

Madame GOUPIL s'interroge s'il y a des demandes de la part des Yvréens ?

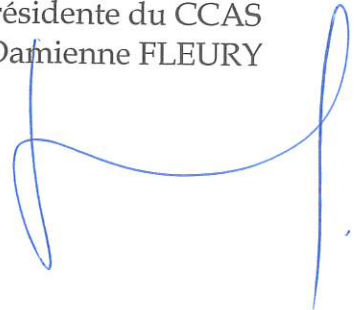
Madame FLEURY répond, qu'il y a eu beaucoup de demandes en début de Mandat sur Bener.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 19h20.

Secrétaire de séance
Annie LANCELOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annelot', with a long horizontal stroke extending to the right.

Présidente du CCAS
Damienne FLEURY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Damienne', with a large loop on the left and a long vertical stroke on the right.